

Musée Classé - Acquisitions d'œuvres d'art - Demandes de subventions et réaffectations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux acquisitions suivantes pour le compte du Musée Classe de Besançon :

- Département Histoire/Temps :

. un atelier d'horloger de Frédéric LOEFFLER, horloger à Maïche, daté de 1927. Il complète la collection BELMONT acquise récemment et présente l'avantage de mesurer au plan technique le savoir-faire des horlogers en cette période du début de l'automatisation, et l'insertion de cette famille dans le circuit de la production (les livres comptables de l'entreprise font partie de l'ensemble acheté).

Coût de l'opération	70 000 F
Participation de l'Etat (dans le cadre du FRAM)	25 000 F
Participation de la Région de Franche-Comté (dans le cadre du FRAM)	10 000 F
Part de la Ville (soit 50 % de la dépense)	35 000 F

- Département Beaux-Arts et Archéologie :

. une peinture attribuée à Johannes MOREELSE (1602-1634) : **Saint Pierre** (huile sur toile). Cette œuvre dénote à la fois une très forte influence de Caravage par l'effet de Clair-Obscur, mais aussi des caravagesques utrechtlois ou nordiques, comme Henri Ter Brugghen (1588-1629) ; à ce titre, elle vient heureusement compléter les séries du Musée à mi-chemin entre les fonds nordiques et italiens déjà représentés par un «St-Jérôme écrivant» attribué à Hendrick Van SOMER (1617-1687) et une illustration de la parabole biblique «les ouvriers de la dernière heure» attribuée récemment à Lambert JACOBSZ (1598-1636).

Coût de l'opération	90 000 F
Participation de l'Etat (dans le cadre du FRAM)	32 000 F
Participation de la Région de Franche-Comté (dans le cadre du FRAM)	13 000 F
Part de la Ville (soit 50 % de la dépense)	45 000 F

- deux dessins d'artistes français du XVIII^{ème} Siècle :

. **«Berger portant un loup sur ses épaules»** de Jean-Baptiste GREUZE (1727-1805). Pierre Noire, pinceau et encre grise, lavis gris ; c'est une étude pour le personnage central du dessin «le Retour de la Chasse» conservé au Courtauld Institute de Londres. Cette esquisse exécutée d'une plume griffant le papier avec une encre gris-noir, soulignée de lavis gris, a un pouvoir expressif et dramatique fort.

Cette pièce d'un coût de 250 000 F, complétera la belle série d'œuvres de GREUZE du Musée : quelques pièces et 22 dessins.

. **«Halte de Cavaliers»** de Jean-Baptiste TIERCE (1737-1794 ?) - Plume et aquarelle. Cette œuvre s'intègre parfaitement dans la collection des dessins du XVIII^{ème} du Musée Classé ; il existe notamment une relation étroite entre la technique de TIERCE et celle de Pierre-Adrien PARIS pour certains de ses dessins.

Le coût de cet achat est de 35 000 F.

La dépense totale pour l'acquisition des 2 dessins est de 285 000 F et sera financée comme suit :

Ville de Besançon	142 500 F
Etat (dans le cadre de la convention Ville/Etat pour les acquisitions d'œuvres d'art)	142 500 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer favorablement sur ces propositions d'achat et approuver les plans de financement proposés, étant précisé que la part de la Ville figure au BP 1992 (chapitre 903.61 / article 2169 / code projet 509 code service 52010 et 52020),

- autoriser M. le Député-Maire à solliciter le versement des subventions prévues par l'Etat et la Région de Franche-Comté pour les opérations précitées,

- rattacher ces subventions en recettes de la manière suivante :

. 25 000 F au chapitre 903.61 / 1051 (subvention de l'Etat) / code projet 509 code service 52020 (Musée - Département Histoire-Temps),

. 10 000 F au chapitre 903.61 / 1052 (subvention de la Région) / code projet 509 code service 52020,

. 174 500 F au chapitre 903.61 / 1051 (subvention de l'Etat) / code projet 509 code service 52010 (Musée - Département Beaux-Arts),

. 13 000 F au chapitre 903.61 / 1052 (subvention de la Région) / code projet 509 code service 52010,

- les réaffecter en dépenses au chapitre 903.61 / article 2169 (achat d'œuvre d'art) / code projet 509 / code service 52010 pour 187 500 F, code service 52020 pour 35 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.